Communiqué de presse
26 mars 2024

Conseil communautaire du 26 mars 2024

Mardi 26 mars 2024, le deuxième conseil de l'année rassemble les 73 élus communautaires. A l'ordre du jour, plusieurs dossiers et projets structurants du territoire, notamment la souscription par Lorient Agglomération de titres participatifs émis par Morbihan Habitat, signant un mode de financement inédit pour accélérer la production de logements sociaux neufs. Le Conseil se penchera également sur les nouvelles conventions d'attribution du FIC aux ruralités, la désignation d'un nouveau gestionnaire pour la Patinoire du Scorff, ou encore l'évolution des règles et tarifs IziLo, avec l'intégration du covoiturage Karos. Concernant la transition écologique, l'intercommunalité poursuit son action avec la cartographie en cours des zones d'accélération des énergies renouvelables, un premier bilan à mi-parcours du PCAET et des orientations pour la suite, ainsi que la candidature à la labellisation Climat Air Énergie du territoire. Enfin, Lorient Agglomération propose une nouvelle aide au *mulching* dans l'objectif de réduire et toujours mieux valoriser les déchets verts.

I. Ressources, Finances et Administration Générale

Morbihan Habitat : émission de 50 M€ de titres participatifs

50 M€ de titres participatifs vont être émis par Morbihan Habitat d'ici 2028. Lorient Agglomération et les autres membres du syndicat s'engagent à souscrire ces titres afin d'assurer des financements sur le long terme et d'accélérer la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

Afin d'accélérer la production de logements neufs destinés au locatif social, Morbihan Habitat va émettre 50 millions de titres participatifs d'ici 2028. Ces titres seront achetés par les collectivités membres de Morbihan Habitat (Conseil départemental du Morbihan, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Lorient Agglomération). Ce mode de financement inédit est rendu possible par la loi Elan : une opportunité dont se sont saisies les collectivités pour renforcer les fonds propres de Morbihan Habitat et ainsi consolider sa capacité d'investissement.

2,5 M€ par an de souscription

Lorient Agglomération s'engage sur 2,5 millions d'euros de souscription par an, soit 50 titres d'une valeur nominale de 50 000 €, à égalité avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Le Conseil départemental du Morbihan, via la Banque des Territoires, s'engage lui sur 5 millions d'euros par an. Soit un total de 10 millions d'euros de titres

participatifs achetés annuellement par les collectivités auprès du bailleur social. La rémunération de ces titres repose sur une partie fixe et sur une partie variable. La signature du contrat est prévue en avril 2024.

900 logements sociaux neufs par an

Grâce à ces apports, Morbihan Habitat vise une production annuelle à 900 logements dès 2026, contre 600 actuellement, soit 50% d'augmentation. Le Morbihan fait face à une forte demande de logement, accélérée par la pression immobilière : le département devrait accueillir 40 000 nouveaux habitants d'ici 2040. Depuis 5 ans, la demande de logements sociaux a progressé de 40%, atteignant 20 000 demandes pour une offre disponible de 2 000 logements. Cette opération d'émission de titres participatifs doit permettre à Morbihan Habitat de répondre aux enjeux de la population du département : en matière de production de logements neufs, mais aussi pour les opérations d'entretien, de réhabilitation et de restructuration du patrimoine.

FIC aux ruralités : plus de 60 000€ d'aide pour Plouay et Lanvaudan

Une cantine agrandie transformée en self à Plouay, du matériel informatique pour le télétravail des agents municipaux à Lanvaudan : le Fonds d'intervention communautaire (FIC) aux ruralités permet aux communes rurales de bénéficier d'une aide pour leurs projets structurants.

Plouay : un self moderne et confortable

Construite au début des années 1980, l'école de Manehouarn, à Plouay, accueille de plus en plus d'enfants. L'espace restauration et la cuisine servent à manger à 200 enfants en deux services, dans des locaux devenus trop petits et mal adaptés, et surtout très bruyants. Le projet porté par la commune vise à moderniser et agrandir la cantine de l'école élémentaire : un extension bois de 93 m², la réhabilitation de l'existant et sa transformation en self. La réorganisation en self doit accompagner l'autonomie des enfants et permettre de d'optimiser l'organisation, notamment en supprimant les portions individuelles servies à l'assiette, au profit de plats collectifs. L'extension bénéficiera de performances thermiques et acoustiques améliorées pour le confort des usagers et du personnel. La partie cuisine sera de son côté transformée en plusieurs espaces : salle de pause, bureau, buanderie et vestiaire. Alors que le coût prévisionnel de l'opération est de 684 193€ HT, la ville de Plouay sollicite une aide au titre du FIC aux Ruralités de 60 000 € HT.

Lanvaudan : du matériel informatique pour télétravailler

A Lanvaudan, une dizaine d'agents municipaux travaillent pour la mairie, dont deux au service administratif. Très polyvalent, les agents accomplissent de multiples tâches et répondent aux sollicitations de la population. Afin de leur permettre de gagner en qualité de vie au travail, de réduire leurs déplacements, et de mieux organiser leur temps d'activité, la mairie souhaite donner la possibilité aux agents de télétravailler. Le projet comprend plusieurs investissements : l'installation de points d'accès wifi, l'amélioration du matériel informatique de la mairie et de l'école existant, l'achat d'un PC portable équipé et de matériel de stockage. Pour un coût prévisionnel de 2 254 € HT, la commune sollicite une aide au titre du FIC aux Ruralités de 1 127 € HT. Pour mémoire, Lanvaudan a déjà bénéficié de deux fonds de concours précédents au titre du FIC aux ruralités.

En complément du FIC qui s'est terminé fin 2023, le FIC aux ruralités a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Ce FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

II. Développement et attractivité du territoire

ESS : une subvention de 40 000 € pour accompagner C2Sol

Collectif incontournable de l'économie sociale et solidaire sur le territoire, C2Sol accompagne les porteurs de projets individuels et collectifs. Afin de soutenir son action, Lorient Agglomération alloue une subvention de fonctionnement de 40 000 € au collectif.

Alimentation durable, solidarité, tiers lieux, compagnie maritime ou association : l'ESS contribue au développement du territoire par ses actions transverses en faveur de la création de nouveaux services, de projets créateurs de lien social, de coopération et de citoyenneté, l'émergence de nouvelles solutions pour relever le défi de la transition écologique…

700 établissements relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont été répertoriés sur le territoire de Lorient Agglomération, représentant 9 167 salariés. Lorient Agglomération a notamment accompagné ces derniers mois les structures suivantes : les Paniers de la Mer 56, Optim'ism, Agora Services, Défis, la SCIC Corwork'Hit, la SCIC Windcoop.

Une quarantaine de ces structures sont adhérentes de C2Sol (Collectif Social et Solidaire). Créé en 2009, C2Sol a pour objectif de soutenir et d'accompagner le territoire dans un développement économique durable et solidaire, en fédérant et animant un réseau d'acteurs et d'entrepreneurs autour de la promotion, de la structuration et du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

C2Sol organise son action autour de 3 axes :

- Contribuer à développer l'emploi et l'entrepreneuriat, notamment en orientant puis en accompagnant les porteurs de projets collectifs d'utilité sociale avec l'appui du propulseur d'entrepreneuriat collectif #TAG56, qui intervient sur l'ensemble du Morbihan ;
- Impulser et coordonner des projets collectifs d'intérêt général sur le territoire grâce à la coopération interacteurs et intersecteurs ;
- Animer un réseau local qui met en lien et en lumière l'Economie Sociale et Solidaire, ses initiatives, atouts et impacts pour le territoire.

Afin de soutenir et de développer l'action de C2Sol, Lorient Agglomération propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € au collectif pour l'année 2024. La collectivité cherche vise plus particulièrement l'accompagnement des porteurs de projets dans le but de créer et pérenniser les entreprises, identifier et répondre à des besoins locaux comme par exemple la création d'un garage solidaire, de diffuser la culture ESS, de favoriser l'insertion par l'emploi. Lorient Agglomération agit ainsi, via son soutien à C2Sol, en faveur des 5 axes de son Projet de Territoire, dans lequel l'ESS est transversale : vivre ensemble, développement économique et accès à l'emploi, transition écologique, accessibilité et coopération.

C2Sol en quelques chiffres :

- 61 projets accompagnés
- 60 adhérents et partenaires
- 1 Maison des Initiatives Solidaires et Ecologiques du Pays de Lorient

Equalia : nouveau gestionnaire de la patinoire du Scorff

Equalia a été désigné pour assurer la gestion, l'animation et la promotion de la Patinoire du Scorff à la suite d'UCPA. L'équipement entre dans une nouvelle phase de développement de son activité avec d'importants travaux de modernisation et un projet renouvelé.

Une nouvelle délégation de service publique est signée avec Equalia pour la Patinoire du Scorff. Assurée depuis 2017 par l'UCPA Sport Loisirs, la gestion de la patinoire change donc de main au 1er juillet 2024 et pour 5 ans, avec un nouveau projet porté par Equalia et la programmation prochaine de 650 000 € de travaux de modernisation engagés par Lorient Agglomération. Après une baisse de fréquentation pendant la crise sanitaire, la patinoire renoue avec les succès et affiche de bons chiffres notamment pendant les vacances, autour de 200 à 350 patineurs par jour.

Renouveler les animations et conquérir un nouveau public

Equalia a été choisi par la commission pour assurer la gestion, l'exploitation, l'animation et la promotion de la patinoire. Dans son projet, Equalia s'attache à prendre en charge tous les publics et cible particulièrement les jeunes et adolescents avec des animations spécifiques. De nouveaux événements et partenariats seront mis en place pour attirer de nouveaux clients. Equalia va par ailleurs entamer la démarche de labellisation Tourisme et Handicap.

Des économies d'énergies et un équipement modernisé

Les travaux programmés par Lorient Agglomération dès 2025 doivent rendre l'équipement moins énergivore et plus attractif. Ils porteront sur le refroidissement de la piste, la programmation du chauffage, une gestion thermique centralisée, l'isolation du bâtiment et l'achat d'une nouvelle surfaceuse pour une économie d'électricité estimée à 159 MWh/an, soit entre 25 et 40%. Equalia s'engage sur des économies d'énergie ambitieuses et sur la rénovation de la cafétéria.

La Patinoire du Scorff en chiffres :
- 46 300 entrées en 2023
- 800 m² de glace
- 220 adhérents à l'école de glace
- Plus de 200 classes

Des tarifs légèrement à la hausse

La contribution financière de Lorient Agglomération s'élève à 197 950 € par an, pour un montant annuel des produits à 712 732 € en moyenne. La part fixe de la redevance est portée à 13 948 € par an, et la part variable à 12 870 € par an en moyenne. Equalia prévoit une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) à 165 000 € sur les 5 années du contrat. Les tarifs au public sont légèrement augmentés pour la première année d'exploitation : 5,90 € par adulte (contre 5,80 € en 2023), 5 € par enfant de moins de 12 ans (contre 4,90 €), 4,60 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi (contre 4,50 €).

III. Aménagement, mobilités et habitat

IziLo : le paiement sans contact à bord

Alors que le renouvellement de la délégation de service public à RDLA* pour les Mobilités IziLo est opérationnelle depuis le début d'année, Lorient Agglomération instaure quelques nouveautés dans le règlement à destination des voyageurs. Parmi ces changements, notamment la possibilité de régler son titre de transport par carte bancaire sans contact.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Lorient Agglomération organise son réseau de transports urbains (bus et bateaux) et définit les conditions dans lesquelles les voyageurs peuvent utiliser le service, ainsi que leurs droits et obligations. Dans le cadre du contrat de concession de service public mis en œuvre depuis le 1er janvier 2024, le règlement d'usage actuellement en vigueur subit quelques actualisations afin de mieux prendre en compte l'évolution des usages et des attentes des voyageurs.

Evolution des services aux usagers

Le réseau IziLo offre maintenant la possibilité de payer son titre de transport via carte bancaire sans contact directement dans le bus ou le bateau, sur le valideur. Une évolution liée au renouvellement du système billettique qui permet de simplifier et d'accélérer le parcours d'achat des usagers. Par ailleurs, le nouveau règlement précise dans quelles conditions il est possible d'emporter des vélos ou des trottinettes dans les bus ou les bateaux : seuls les vélos et trottinettes pliants sont autorisés dans les bus, mais restent interdits dans les autocars ; les vélos et trottinettes non pliables sont autorisés dans les navires, à condition d'être placés dans la zone réservée et dans la limite de la place disponible.

**RATP Dev Lorient Agglomération*

Karos : le covoiturage au prix d'un ticket de bus

La plateforme de covoiturage Karos propose déjà depuis 2023 des tarifs préférentiels pour les habitants du territoire via un partenariat avec Lorient Agglomération. Pour aller plus loin, l'offre Karos intègre maintenant les mobilités de l'Agglomération IziLo, avec des tarifs alignés sur ceux du réseau, et une enveloppe dédiée de 49 500 € pour 2024.

Du covoiturage gratuit pour les abonnés IziLo, un trajet à 1,50 € pour les passagers non abonnés : les nouveaux tarifs de la plateforme de covoiturage Karos s'alignent sur ceux du réseau de transport en commun. Karos, déjà opérateur de covoiturage partenaire de Lorient Agglomération, intègre la délégation de service public mobilité au même titre que les transports collectifs du réseau IziLo. Et Lorient Agglomération inscrit une enveloppe de 49 500 € pour financer ces nouveaux tarifs incitatifs.

Faciliter les déplacements et l'intermodalité

En octobre 2022, Lorient Agglomération proposait de prendre en charge une partie des frais de trajet de covoiturage via l'application Karos. D'abord réservés aux salariés des entreprises du territoire, l'application a rapidement été étendue à l'ensemble de la population de Lorient Agglomération, bientôt rejointe par celle de Quimperlé Communauté. Fin 2023, Lorient Agglomération a décidé d'étendre la délégation de service public mobilité au covoiturage et au vélo, intégrant Karos dans son offre de mobilité et dans le réseau IziLo. L'objectif étant de favoriser l'intermodalité et d'inciter les habitants à adopter des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Des tarifs incitatifs

Les passagers non abonnés au réseau IziLo paieront dorénavant 1,50€ les trajets de 2 à 50 km à l'origine ou à destination d'une commune de l'Agglomération. L'aide versée par l'agglomération va de 0,50 à 1,50 € selon la distance.

Les passagers abonnés au réseau IziLo (mensuels et/ou annuels), bénéficieront de la gratuité pour ces mêmes trajets, l'aide de Lorient Agglomération couvrant l'intégralité de la participation à verser au conducteur (plafonnement à 3 €).

Les conducteurs percevront 2 à 3 € pour les trajets réalisés suivant la distance effectuée. Le soutien et la gratuité se limitent à 2 trajets par jour pour le passager et 6 trajets passagers pour le conducteur (2 trajets avec au maximum 3 passagers dans la voiture).

IV. Transition écologique

Climat et énergie : évaluation du PCAET et projet de labellisation

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2020-2025 de Lorient Agglomération arrive à mi-parcours. L'heure d'un premier bilan pour ce plan ambitieux qui vise la neutralité carbone du territoire à horizon 2050, et l'occasion de candidater au label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (ex Cit'ergie).

Adopté en décembre 2019, le Plan climat air énergie territorial de Lorient Agglomération est le document cadre de l'action du territoire dans la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation aux évolutions en cours, la pollution de l'air. A partir des constats d'un diagnostic, il définit la trajectoire à 2050 et établit une feuille de route sur les 6 années à venir (2020-2025). LE PCAET de Lorient Agglomération vise la neutralité carbone du territoire, c'est à dire capter autant de carbone que ce qui est émis, et définit plusieurs objectifs quantifiés : diviser par 2 les consommations d'énergie par habitant, diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre par habitant, multiplier par 2 la séquestration carbone et multiplier par 3,5 la production d'énergie renouvelable (d'ici 2030). Le PCAET se décline en 9 orientations, 30 chantiers et plus de 200 actions.

Une nécessaire évaluation pour pérenniser l'action

Le PCAET de Lorient Agglomération a été évalué à mi-parcours par un cabinet indépendant (Nepsen Transition). Cette évaluation doit permettre d'ajuster et d'optimiser les 3 années restantes de mise en œuvre du PCAET. L'objectif est également d'anticiper les évolutions réglementaires en vue de faciliter la révision du PCAET en 2026. A titre d'exemple, la loi LOM a introduit le renforcement du volet qualité de l'air avec la création d'un Plan de d'action qualité de l'air (PAQA) spécifique en annexe du PCAET.

Un PCAET sur la bonne voie

L'évaluation montre un taux de réalisation homogène entre les 9 orientations, à hauteur de 53% à 75% après 3 ans de mise en œuvre.
Certains chiffres vont dans le sens des objectifs 2030 : les tendances sur les consommations d'énergie sont à la baisse selon les données 2020. Le secteur du transport routier a été impacté par la crise sanitaire, tandis que le rebond des consommations de gaz et d'électricité en 2021 devrait être compensé par la crise énergétique dès 2022. Sur le volet des émissions de polluants atmosphériques, les données montrent également une baisse : la qualité de l'air s'améliore, avec un point de vigilance sur les émissions de dioxyde de soufre liées au transport maritime et à l'ammoniaque émis par l'agriculture. Un PAQA a d'ailleurs été établi et se décline en 4 thèmes et 12 enjeux. Les émissions de GES*ont diminué de 6,7% entre 2015 et 2020, mais cette baisse ne permet pas pour l'instant d'atteindre les objectifs.
Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables accuse un retard : si depuis 2015, la production a progressé de 43,6%, cette hausse n'est pas encore suffisante. En 2020, les énergies renouvelables ne couvraient que 7,3% des besoins, avec une forte présence pour la chaleur (46,9%) et une très faible représentation pour l'électricité (1,1%). Enfin, la séquestration carbone du territoire reste encore à la traine.
Concernant l'adaptation au changement climatique, Lorient Agglomération a mis en place un Plan de Résilience Eau, un Plan Santé Environnement et un Plan Biodiversité afin de structurer les politiques publiques.

Des améliorations attendues

Afin de rester dans les objectifs de son PCAET, Lorient Agglomération doit développer plus fortement les actions de sobriété dans les politiques publiques et accélérer une production diversifiée d'énergies renouvelables. Ce dernier point peut passer par des accords avec d'autres territoires, pour contourner les difficultés locales à implanter de l'éolien terrestre sur un foncier peu disponible. Lorient Agglomération doit poursuivre ses actions en faveur de la décarbonation des transports et développer une stratégie de séquestration du carbone liée aux capacités du territoire, notamment intégrer le carbone bleu (séquestré dans les océans). La prise en compte des enjeux liés à la transition et aux changements climatiques doit être encore davantage intégrée dans la gestion de la ressource en eau, la planification, l'aménagement et l'habitat, jusqu'au Projet de Territoire et sa déclinaison opérationnelle.

Vers une labellisation 4 étoiles CAE

En complément de ses actions comme le PCAET, Lorient Agglomération a décidé de renouveler sa démarche de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (CAE) porté par l'ADEME. Afin d'obtenir ce label, le territoire s'est doté d'une feuille de route opérationnelle pour les 4 prochaines années, déclinée en 14 engagements et 29 actions. Suite à un premier état des lieux, la note provisoire de Lorient Agglomération s'élève à 71%, ce qui lui permet de candidater pour un niveau 4 étoiles, en vue de la Commission Nationale du label en juin 2024. Lorient Agglomération se place dans le peloton de tête des villes et EPCI français, avec une progression marquée dans le domaine des mobilités.

**Gaz à effet de serre*

Des zones d'accélération des énergies nouvelles et renouvelables

Photovoltaïque, méthanisation, réseau de chaleur bois : où et comment installer des équipements de production d'énergies renouvelables ? Ce sont les communes qui ont la main sur cette question, à travers la constitution d'une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

L'Etat et les territoires veulent accélérer le développement des énergies renouvelables dans le but de lutter contre le changement climatique et de sécuriser les approvisionnements.

La loi 2023-175 du 10 mars 2023 donne aux communes la compétence en matière de planification pour identifier les ZAER. Il s'agit des zones d'implantation pour les installations terrestres de production des énergies renouvelables. Ces zones, dites zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAER), sont définies pour chaque type d'installation : chaleur (bois, solaire thermique, pompe à chaleur, chaleur de récupération), éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité…

Si les objectifs de Lorient Agglomération restent ambitieux, multiplier par 2 la production d'énergies renouvelables entre 2020 et 2030, puis par 4 entre 2030 et 2050, la réalité du terrain les rend difficiles à atteindre, puisque le territoire est soumis à de fortes contraintes (servitudes militaires, Loi littorale, faible foncier disponible…).

Les communes de Lorient Agglomération ont donc fait connaître les propositions de zones d'accélération, représentant toutes les typologies d'énergies, en lien avec les spécificités et potentiels mobilisables localement. Si ces zones entrent en cohérence avec les autres outils de planification régionaux et permettent d'atteindre les objectifs régionalisés de développement des énergies renouvelables, la cartographie sera arrêtée.

ZAER, de quoi parle-t-on ?

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ». Elles doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.

Déchets : une nouvelle aide pour le *mulching*

Couches lavables, poulaillers, composteurs, broyeurs végétaux, et maintenant kit de *mulching* : Lorient Agglomération propose un large panel d'aides à l'achat ou la location d'équipements qui permettent aux habitants de réduire et de valoriser leurs déchets. Un effort qui s'élève à 17 500 € par an pour Lorient Agglomération.

Comme prévu dans l'axe 3 du Projet de Territoire « transformer » et dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Lorient Agglomération s'engage pour la transformation écologique. Sur le volet des déchets, le territoire est déjà très en avance avec une gestion fine des différents types de déchets, la valorisation des déchets verts en compost et les aides offertes aux ménages qui cherchent à devenir plus vertueux. Quatre types d'aides sont déjà proposés pour l'achat de couches lavables, l'achat d'un poulailler, la location de broyeurs de végétaux et l'achat de composteurs domestiques.

Une nouvelle aide est mise en place pour l'achat de kit de tondeuse *mulching* : ce kit vise à réutiliser l'herbe coupée en paillage et à valoriser les déchets du jardin à domicile. Cette aide peut permettre d'aider à atteindre l'objectif de 2% de réduction des déchets végétaux par an, inscrit dans le PLPDMA.

Conditions et montants de l'aide

Sont concernés : les tondeuses mulching (sans bac de ramassage), kits mulching, robots tondeuse, achetés neufs en 2024. L'aide s'élève à 30% du prix d'achat pour une tondeuse mulching ou robot, plafonnée à 150 € par foyer. Concernant les kits mulching, l'aide est de 80% du prix d'achat, plafonnée à 60 €. Sont exclues de l'aide les tondeuses disposant d'une option mulching. Une seule aide sera attribuée par foyer.

Le *mulching*, c'est quoi ?

Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent uniformément sur la pelouse, pour former un mulch ou paillis.

Contact presse Lorient Agglomération :
Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 – 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/